

Demande relative au bilan de Perspectives – Études

Le bilan de notre projet Perspectives - Études présente depuis 2019 un écart (tableau ci-dessous) avec notre propre bilan. Il s'agit d'une situation que personne n'avait malheureusement remarquée jusqu'à cette année, mais qui est problématique pour diverses raisons. Les écarts entre les bilans sont indiqués dans le tableau ci-dessous. L'écart s'élève à environ 14 300 CHF pour toutes les années. Les autres petits écarts sont dus à un manque de rapprochement entre la comptabilité de l'UNES et celle du projet Perspectives - Études et sont négligeables en raison du montant global et relativement faible, même s'ils n'en sont pas moins problématiques et doivent être évités à l'avenir.

Année comptable	Bilan UNES (en CHF)	Bilan publié Perspectives – Études (en CHF)	Différence
2019	52'411	67'069	14'658
2020	49'533	63'830	14'297
2021	114'384	?	?

Le tableau ci-dessus suggère soit qu'un paiement d'environ CHF 14'300 a été accordé au projet Perspectives - Études, que celui-ci a comptabilisé comme recette, mais qu'il n'a pas été exécuté, soit qu'aucun montant n'a été accordé, mais que Perspectives - Études a tout de même comptabilisé comme recette.

Sur la base de ces divergences et de la question expliquée, le comité de l'UNES a examiné avec les collaboratrices du projet Perspectives - Études, avec les anciens membres du comité et de la coprésidence, avec la CdC et avec les responsables des finances, comment cette divergence a pu se produire.

Malheureusement, malgré des recherches intensives, il n'a pas été possible de trouver un document prouvant soit que le paiement a été déclaré à tort comme recette dans la comptabilité du projet, soit qu'il n'a pas été versé à tort. Cette circonstance fait que nous ne pouvons pas juger définitivement si l'équipe des finances de l'UNES (comité et responsable des finances) ou l'équipe Perspectives - Études (comité et responsable de projet) ont fait une erreur et si le montant correspondant devrait être corrigé par l'un ou l'autre bilan.

Il faut retenir qu'il aurait été dans tous les cas de la responsabilité du comité et donc de l'UNES de découvrir l'erreur plus tôt. Cela n'a malheureusement pas été fait et n'a donc pas pu être communiqué suffisamment tôt aux fondations (ni dans un sens, ni dans l'autre).

Nous nous trouvons maintenant dans une situation où nous devons soit corriger le bilan du projet selon notre bilan, soit l'adapter selon celui de Perspectives - Études.

Pour être honnête, ces deux options sont mauvaises, soit parce que nous perdons de l'argent ou que nous l'investissons dans un projet utile, soit parce que nous devons justifier auprès des

fondations comment il est possible qu'une divergence dans les bilans n'ait pas été détectée pendant trois ans et que, de surcroît, nous ne puissions pas fournir de preuves expliquant cette divergence.

Dans ce qui suit, le comité ne s'attardera pas sur la question de la responsabilité, mais présentera les conséquences politiques de l'une et l'autre option. Ceci parce que le comité de l'UNES est convaincu que toutes les clarifications possibles ont déjà été faites pour trouver la cause de la divergence. Ceci parce qu'en raison du temps qui passe, de moins en moins de personnes se souviennent des événements, retracent les paiements concrets, se considèrent comme responsables (acceptation des comptes rendus) et que la comptabilité tenue était effectivement assez confuse pendant la période concernée.

Dans le cas où nous adaptons le bilan du projet Perspectives - Études au nôtre, les étapes suivantes se présentent à nous :

- Justification vis-à-vis des fondations qui nous financent, pourquoi une erreur manifeste de bilan n'a pas été identifiée,
- Justification vis-à-vis des fondations qui nous financent, pourquoi nous ne pouvons pas fournir de justificatifs, pourquoi nous arrivons à la conclusion que l'erreur se situe au niveau de la comptabilité du projet et non de l'UNES,
- Acceptation du fait que les fondations (les fondations sont en réseau) renoncent plutôt à l'avenir à un partenariat avec l'UNES, car elles estiment qu'elle n'est pas compétente sur le plan financier,
- Accepter que les fonds déjà promis pour la prochaine phase du projet (Perspectives - Études 3.0) soient reconsidérés.

Dans le cas où nous adaptons notre bilan à celui du projet Perspectives - Études, les étapes suivantes se présentent à nous :

- Dépenses supplémentaires extraordinaires d'un montant de CHF 14'297,
- Justification vis-à-vis de nos bailleurs de fonds (sections) de la nécessité pour l'UNES de débloquer des fonds extraordinaires parce qu'elle n'a pas su maîtriser sa gestion financière (il y a 3 ans).

Les conséquences attendues de l'une comme de l'autre option ne sont pas positives pour l'UNES en tant qu'organisation. Le comité de l'UNES a évalué les deux options et en conclut qu'il souhaite soumettre la proposition suivante au conseil de section :

- Le Conseil de sections peut décider de transférer CHF 14'297 du Fonds Info & Action au Fonds Perspectives - Études afin d'aligner le bilan de l'UNES sur celui du projet Perspectives - Études,

- Que le Conseil de sections décide d'interdire à tous les projets de l'UNES de publier des bilans ou des comptes annuels à partir de 2023 sans les avoir préalablement soumis au Conseil de sections.

Le comité justifie ces deux demandes d'une part par le fait que des erreurs ont manifestement été commises dans la gestion financière de l'UNES. Comme la vérification des bilans par le comité et la commission de contrôle n'a pas permis d'éviter ces incidents, le comité souhaite éviter à l'avenir des erreurs similaires ou minimiser les chances qu'elles se reproduisent en ajoutant l'obstacle de la présentation de toutes les publications de bilan et de comptes annuels.

Le comité de l'UNES considère en outre qu'il est plus acceptable d'assumer soi-même la responsabilité financière de ce qui s'est passé et de régler l'écart avec ses propres moyens, plutôt que de prendre le risque de se présenter comme un partenaire indigne de confiance vis-à-vis des fondations.

L'évaluation des risques se justifie notamment par le fait que trois ans se sont écoulés entre l'omission de la part de l'UNES et la découverte de l'omission, et qu'une notification de rectification aurait donc dû être communiquée plus tôt. En outre, l'UNES collabore actuellement avec succès avec les fondations qui financent actuellement Perspectives - Études. Cela montre non seulement la volonté des fondations de financer une nouvelle phase du projet Perspectives - Études, mais aussi l'engagement des fondations en faveur de Focus Sustainability. Du point de vue du comité, ces partenariats sont d'une très grande valeur et seront également très importants à l'avenir - car nous souhaitons sans doute réaliser d'autres projets sociaux à l'avenir, pour lesquels nous dépendons de l'argent des fondations. Le comité directeur estime qu'il n'est pas responsable et orienté vers l'avenir de risquer cette position sans pouvoir prouver clairement que le paiement a été déclaré à tort par Perspectives - Études comme une recette.

Le comité tient à s'excuser auprès de toutes les sections pour l'existence même de cette demande. Cela ne devrait pas se produire et nous essayons et sommes confiants, entre autres grâce à l'introduction du secrétariat général, d'éviter de tels incidents à l'avenir. En même temps, il tient à souligner que l'erreur remonte déjà à trois ans et qu'elle était de la responsabilité du comité directeur. Il n'y a donc aucun reproche à faire aux collaborateurs du projet de Perspectives - Études, ni avant ni maintenant, et l'équipe actuelle a elle aussi essayé de communiquer et de remédier à la divergence le plus rapidement possible, de manière transparente et responsable.

La présente demande a été présentée à la CoFi lors de sa réunion du 7 juin et la CdC a également été impliquée dans le projet de cette demande et a pu en vérifier la légalité.

Klagenfurt, 03.06.2022, Elischa Link